

Objectifs :

Appliquer le décret de 1992 ou la réglementation SPS
Réaliser son analyse de risques et élaborer son plan de prévention
Communiquer ses consignes aux entreprises

Public concerné et prérequis :

Public: Responsable Sécurité, responsable HSE, responsable Prévention, responsable Technique, responsable Maintenance, responsable Travaux, responsable Sous-traitance, responsable Services Généraux

Prérequis:

Pour profiter pleinement de cette formation, nous conseillons aux stagiaires de se munir des documents de plan de prévention qu'ils utilisent ou qu'ils envisagent d'utiliser dans leur établissement

Qualification des intervenants :

Moyens pédagogiques et techniques :

Exposés suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants, cas pratiques, remise d'un support pédagogique.

Durée, effectifs :

14 heures.

11 stagiaires.

Programme :

IDENTIFIER SES OBLIGATIONS

MAÎTRISER LE CADRE LÉGAL DES INTERVENTIONS RÉALISÉES PAR LES ENTREPRISES EXTÉRIEURES

Rappel des principes essentiels de prévention : les obligations du Code du Travail

IDENTIFIER SES RESPONSABILITÉS ET CELLES DE CHAQUE INTERVENANT

Cerner le partage des responsabilités civiles et pénales entre employeur et sous-traitants

Comment rendre réellement effectives vos délégations de pouvoir : les grands principes

METTRE EN PLACE SON PLAN DE PRÉVENTION : LES ÉTAPES CLÉS

PRÉPARER SON ANALYSE DES RISQUES : LES OUTILS ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Organiser les échanges d'information avec les entreprises extérieures

Repérer les dangers permanents et ceux liés aux situations d'interférence

ELABORER ET METTRE EN PLACE SON PLAN DE PRÉVENTION

Les chapitres essentiels du plan de prévention

Etablir la liste des travaux dangereux et des travaux interdits aux travailleurs temporaires

FAIRE VIVRE SON PLAN DE PRÉVENTION

**ANIMER LA PRÉVENTION DURANT L'EXÉCUTION DES OPÉRATIONS DE SOUS-
TRAITANCE : LES OUTILS DE PILOTAGE**

Quels documents utiliser pour garantir la sécurité sur les lieux de co-activité

Les vérifications au niveau des salariés extérieurs : connaissances, aptitudes

**PROTOCOLE DE SÉCURITÉ : METTRE EN PLACE DES MESURES DE PRÉVENTION
SPÉCIFIQUES AUX OPÉRATIONS DE CHARGEMENT ET DÉCHARGEMENT**

Elaborer ses procédures de sécurité pour répondre aux exigences de l'arrêté du 26 avril 1996 -

Faire appliquer sur le terrain votre protocole de sécurité

Faire appliquer sur le terrain son protocole de sécurité, Quelles précautions particulières prendre en cas de chargement et déchargement de matières dangereuses

Modalités d'évaluation des acquis :

Evaluation tout au long de la formation

Evaluation en fin de formation sur l'atteinte des objectifs

Evaluation à froid de 15 jours à 2 mois après la fin de la formation

Sanction visée :

Une attestation de stage sera remise à chaque participant.

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Délais moyens pour accéder à la formation :

Inscription 15 jours avant le démarrage

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite : Oui

oui

Tarif :

520,00 €

Taux de satisfaction de la formation :

88.97